

**Numéro de dossier :** 1207303007

**Unité administrative responsable**

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme

**Objet**

Adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire



Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 2020-09-10.pdf



Avis préliminaire du comité mixte - 2020-10-16.pdf



Avis final du comité mixte - 2020-11-20.pdf



Tableau de suivi - Recommandations du comité mixte du 2020-11-20.pdf



Lettre HBC - Comité aviseur.pdf

**Responsable du dossier**

Olivier LÉGARÉ

Conseiller en aménagement

**Tél.** : 514 872-8524

**Numéro de dossier :** 1207303007